

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 6 février 2012, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Messieurs les conseillers suivants: René Desrosiers, Gervais Chamberland, Francis Pelletier, Georges-Henri Duchesnay, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La conseillère Raymonde Lévesque est absente.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

**Étant donné l'arrivée des vérificateurs comptables, M. le Maire décide de passer immédiatement au point 5 de l'ordre du jour.**

### 5- DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2011

2012-02-19

Proposé par Georges-Henri Duchesnay

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **accepte les états financiers 2011**, tels que présentés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

**Le maire revient au point 3 de l'ordre du jour.**

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 9 janvier 2012 tel que lu et présenté.

### 4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

### 5- **Point de l'ordre du jour déjà traité.**

### 6- DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC RELATIF AUX DONNÉS REÇUS PAR LES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2011

La directrice générale et secrétaire-trésorière **dépose un extrait du registre public relatif aux dons reçus par les élus pour l'année 2011** tel que prévu au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Sainte-Jeanne d'Arc. Pour l'année 2011, aucun don ou autre avantage n'a été reçu pas les élus.

## 7- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON DE LA POLYVALENTE LE MISTRAL

2012-02-20

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 25\$ à l'école polyvalente Le Mistral** de Mont-Joli dans le cadre du programme de soutien à la motivation scolaire et sociale.

- DEMANDE DE DON DE LA POLYVALENTE LE MISTRAL

2012-02-21

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 50\$ à la polyvalente Le Mistral (harmonie)** dans le cadre de leur voyage à New-York.

- RÉSOLUTION D'APPUI À L'UNITÉ DOMRÉMY SAINT-GABRIEL-RELAIS COMMUNAUTAIRE

2012-02-22

**Attendu que** nous reconnaissons les actions préventives de l'U.D.R.C. dans le milieu ainsi que l'aide et le soutien apportés aux membres de notre communauté;

**Attendu qu'**il constitue un organisme humanitaire de première ligne pour apporter un service de proximité aux personnes les plus vulnérables;

**Attendu que** par le dynamisme et la créativité de ses membres, il contribue à briser l'isolement de la population en région éloignée dans un climat d'acceptation, d'ouverture et sans préjugés facilitant le repérage de la clientèle à risque;

Il est proposé par René Desrosiers

Appuyé par Gervais Chamberland

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **appuie l'Unité Domrémy Saint-Gabriel - Relais communautaire** dans ses démarches afin qu'il recouvre sa reconnaissance à titre d'organisme d'aide et d'entraide pour la prévention des toxicomanies et autres dépendances auprès de l'Agence de Santé et des Services Sociaux du Bas St-Laurent.

## 8- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

## 9- APPROBATION DES COMPTES

2012-02-23

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu que le conseil municipal de Ste Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$35 752.11 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

## 10- AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE RAMASSAGE DES ORDURES ET DE LA RÉCUPÉRATION DU RANG 6 PAR LA MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

2012-02-24

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc autorise le paiement d'un montant de 300\$ à la municipalité de La Rédemption pour le

**ramassage des ordures et de la récupération** effectué pour la résidence du 17 Rang 6 et pour le chalet du 6 Rang 6, et ce pour l'année 2012, étant donné que ce service devrait être effectué par la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

**11- AUTORISATION POUR ACHAT D'ABRASIFS**

2012-02-25  
Proposé par René Desrosiers  
Appuyé par Georges-Henri Duchesnay  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise **l'achat de 100 tonnes d'abrasif auprès des Entreprises L. Michaud & Fils (1982) Inc.** d'Amqui, au prix de \$26.75 la tonne (livraison incluse) pour un total de \$2675.00 taxes en sus, afin d'être en mesure de respecter notre contrat avec le Ministère des Transports concernant le déneigement et le déglacage de la route Massé.

**12- AUTORISATION POUR DOCUMENTS À DÉTRUIRE**

2012-02-26  
Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Gervais Chamberland  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la **destruction de certains documents** et ce, selon le guide de conservation des archives (liste remise aux élus).

**13- RÉSOLUTION POUR PERMIS D'INTERVENTION ANNÉE 2012 AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des transports;

**ATTENDU QUE** la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des transports;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des transports pour intervenir sur les routes sous sa responsabilité;

2012-02-27  
Il est proposé par Francis Pelletier  
Appuyé par René Desrosiers  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **demande au ministère des transports les permis d'intervention pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2012** et qu'elle autorise Louise Boivin, directrice générale, et/ou Annie Dubé, adjointe administrative, à signer les permis d'intervention.

**14- ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2012-01-18**

2012-02-28  
Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Georges-Henri Duchesnay  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **annule la résolution numéro 2012-01-18** concernant le mandat accordé pour des services professionnels de consultations juridiques.

**15- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONSULTATIONS JURIDIQUES « SERVICE PREMIÈRE LIGNE 2012 »**

2012-02-29  
Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que ce conseil **accepte l'offre de Service Première Ligne** proposée le 10 janvier 2012 de l'étude légale Tremblay Bois Mignault Lemay pour un montant forfaitaire annuel de 1000\$, plus débours et taxes. Ce contrat se renouvellera à chaque année en appliquant une augmentation annuelle de 2%, à moins d'un avis contraire donné par l'une des parties avant le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année.

**16- OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE BPR POUR RÉALISATION DU RELEVÉ SANITAIRE EXIGÉ PAR LE MAMROT**

Remis à la prochaine assemblée.

**17- ADOPTION DE LA CHARTE DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE RECYC-QUÉBEC**

2012-02-30

**ATTENDU QUE** les matières recyclables récupérées par la collecte sélective municipale ne cessent d'augmenter d'année en année dans l'ensemble du Québec;

**ATTENDU QU'**une partie de cette augmentation des matières récupérées est constituée de contaminants déposés dans le bac;

**ATTENDU QUE** selon les estimations en 2010, au Québec, près de 10% des matières déposées dans le contenant de récupération devraient plutôt être vouées à une autre filière (ressourcerie, friperie, écocentre, compostage ou élimination);

**ATTENDU QUE**, dans ce contexte, les centres de tri se trouvent dans l'obligation de traiter davantage de matières non désirées et conséquemment d'assumer des coûts importants pour leur élimination;

**ATTENDU QUE** ceci peut avoir un impact sur les coûts de tri et de conditionnement chargés aux municipalités par les centres de tri et par le fait même aux contribuables;

**ATTENDU** l'importance d'améliorer à la fois la quantité et la qualité des matières recyclables issues de la collecte sélective;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Francis Pelletier

Et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **adopte la Charte des matières recyclables de la collecte sélective** proposée par Recyc-Québec dans laquelle il est indiqué clairement les matières qui devraient être déposées dans le contenant de récupération et ainsi, faciliter la tâche pour le citoyen;

**QUE** cette Charte soit diffusée auprès de nos citoyens en distribuant une copie de la charte par envoi postal à chaque adresse de la municipalité;

**QUE** cette Charte soit affichée sur le site Internet de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

**18- VARIA**

**A) ACTIVITÉ DE FORMATION DONNÉE PAR L'ADMQ**

2012-02-31

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à se rendre à une **formation de l'ADMQ, soit « La Loi sur l'accès à l'information et Les nouvelles obligations du directeur général**. Cette formation aura lieu à Matane le 1<sup>er</sup> mars 2012 au coût de 260\$ taxes en sus.

**B) OFFRE DE SERVICE RELATIVE À LA MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'URBANISME**

2012-02-32

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Mitis a été modifié;

**ATTENDU QUE** des amendements à notre réglementation d'urbanisme locale doivent être effectués suite à la modification du schéma;

Il est proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Francis Pelletier

**ET RÉSOLU** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc mandate le Service de l'aménagement de la MRC de La Mitis afin de préparer les documents nécessaires à une modification de notre réglementation d'urbanisme locale pour être en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement modifié de la MRC et ce, pour un montant d'environ 515.70\$ taxes en sus, selon l'offre de service reçu le 2 février 2012 du service de l'aménagement. Ces frais n'incluent pas la parution des avis publics, ni les frais occasionnés si une rencontre d'information est nécessaire afin d'analyser les éléments de contenu des modifications ainsi que les frais de déplacement.

**C) AUTORISATION POUR RÉPARATION DU DIFFÉRENTIEL DU CAMION 1994**

2012-02-33

Proposé par Michel Paris

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la **réparation du différentiel du camion 1994** par le Garage Cadiex Inc. de Rimouski, pour un montant approximatif de 900\$ taxes incluses, selon l'estimation datée 3 février 2012.

**D) RÉSOLUTION D'APPUI : OPÉRATION POUR LA SAUVEGARDE DES EMPLOIS EN RÉGION**

2012-02-34

**CONSIDÉRANT** les nombreuses pertes d'emplois dans les services publics au cours des dernières années et des derniers mois, et ce tant dans les services gouvernementaux fédéraux, provinciaux et les différentes sociétés d'état ;

**CONSIDÉRANT** que ces pertes d'emplois ont des effets négatifs sur l'économie régionale de même que sur la qualité et la quantité des services offerts à la population ;

**CONSIDÉRANT** que vivre et travailler en région doit demeurer un DROIT et non un PRIVILÈGE ;

Nous, élus de la Municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc, déclarons être de celles et de ceux qui vont OSER nous lever pour l'avenir de notre région et, de ce fait :

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Georges-Henri Duchesnay

Et résolu à l'unanimité :

**D'APPUYER** l'Opération pour la Sauvegarde des Emplois en Région (OSER) initiée par le Conseil Régional de la FTQ (CRFTQ) Bas St-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine et de leur transmettre la présente résolution dûment adoptée et signée.

**D'EXIGER** des différents paliers de gouvernement et des Sociétés d'État qu'ils reconnaissent que l'occupation dynamique du territoire doit passer par le maintien et le développement des services et des emplois dans toutes les régions du Québec et qu'ils prennent les décisions nécessaires à ce que ces principes soient respectés.

**DE RENDRE PUBLIC** l'appui que nous donnons à la présente résolution.

**D'ENCOURAGER** les regroupements, institutions, associations ou autres, auxquels nous sommes membres ou auxquels nous participons, à adopter cette résolution.

**E) AIDE OCCASIONNELLE POUR LA SOUDURE**

2012-02-35

Proposé par Francis Pelletier

Appuyé par René Desrosiers

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc retient les services de M. Jean-Philippe Clouâtre-Girard lors de **travaux de soudure** nécessitant de l'aide au 1<sup>er</sup> opérateur de machinerie au garage municipal selon une **entente de service**. M. le maire est autorisé à signer cette entente.

**19- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**20- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Francis Pelletier la fermeture de l'assemblée à 21h45.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière